

Calendrier d'application de la politique relative aux salaires des membres du personnel universitaire 2023

(Y compris les appels et les augmentations pour des raisons d'équité ou de fidélisation)

On trouve dans la base de connaissances des Ressources humaines dans Workday des aide-mémoires pour l'application de la politique relative aux salaires des membres du personnel universitaire, dont un concernant les directrices et directeurs. La Rémunération globale et le Bureau du personnel enseignant offriront leur aide au besoin.

Dates	Tâches
Du 1 ^{er} mars au 6 avril (12 h)	<p>Les facultés doivent vérifier la liste du personnel admissible dans Workday Extend et, s'il y a lieu, demander des modifications par courriel à Daniel Gélinas.</p> <p>Dès que la liste est confirmée, les facultés peuvent entrer dans Workday les informations concernant les augmentations liées au rendement, les catégories de rendement et les recommandations d'augmentation pour des raisons d'équité.</p> <p>Remarque : les demandes d'augmentation pour des raisons de fidélisation peuvent se faire à n'importe quel moment de l'année.</p>
6 avril (12 h)	Les facultés ne peuvent plus entrer de données dans Workday, mais peuvent toujours consulter les demandes.
Du 11 au 13 avril	La Rémunération globale vérifie les données saisies dans Workday et confirme leur validité aux facultés avant de communiquer aux unités les résultats relatifs au rendement.
Du 14 au 21 avril	Les décanats et les directions informent chaque membre du personnel de la catégorie de rendement qui lui a été attribuée.
Du 14 au 28 avril	Le Bureau du personnel enseignant examine les rapports relatifs aux augmentations pour des raisons d'équité ou de fidélisation. La vice-principale exécutive adjointe (Équité et politiques académiques) formule ses recommandations et les soumet à l'examen du vice-principal exécutif et vice-principal aux études.
Du 24 avril au 5 mai	Les membres du personnel peuvent faire appel de la décision concernant leur catégorie de rendement auprès du décanat.

1 mai	La vice-principale exécutive adjointe (Équité et politiques académiques) informe les décanats des décisions au sujet des demandes d'augmentation pour des raisons d'équité ou de fidélisation.
8 mai	La vice-principale exécutive adjointe (Équité et politiques académiques) informe les décanats de la décision finale du vice-principal exécutif et vice-principal aux études au sujet des demandes d'augmentation pour des raisons d'équité ou de fidélisation qui lui ont été soumises pour examen.
12 mai	Date limite pour soumettre aux Ressources humaines les demandes de modifications résultant des processus d'appel.
15 mai	Date limite pour que les Ressources humaines entrent les renseignements relatifs aux appels et pour que le Bureau du vice-principal exécutif et vice-principal aux études entre les résultats concernant les augmentations pour des raisons d'équité ou de fidélisation dans Workday.
Semaine du 22 mai	Traitement de la politique relative aux salaires.
29 mai	Traitement de la paie.
2 juin	Première paie reflétant l'augmentation salariale.

Remarque : Durant tout le processus, le service central des Ressources humaines et le Bureau du vice-principal exécutif et vice-principal aux études répondent aux questions et vérifient la conformité à la politique relative aux salaires des membres du personnel universitaire.